



**2<sup>ème</sup> E-RALLYE AURA**  
**19 – 21 JUIN 2026**  
**Pré Règlement Particulier**



*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques rallye de régularité sur routes ouvertes*

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC Auvergne
Nom du Rallye :	E-RALLYE AURA
Date :	19 au 21 juin 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Participation étrangère autorisée	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	<b>26/RE1061017</b> du 04/05/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	<b>396</b> du 04/05/2026
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	LESPIAUCQ Christine
Téléphone :	06.08.56.75.04
Mail :	asaca@wanadoo.fr
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	Association E-Rallye France
Adresse :	46, rue Roche Bonnet 63400 CHAMALIERES
Téléphone :	06.42.93.44.97 / 06 .81.73.38.49
Mail :	e.rallye.france@gmail.com

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation		
Ouverture des engagements	Dès l'obtention du permis d'organisation		
Clôture des engagements			Lundi 8 juin 2026
Vérifications administratives	8h00 – 10h45	Domaine de Marlioz 111, Ave de Marlioz 73101 AIX Les Bains	Vendredi 19 juin 26
Vérifications Techniques	8h15 – 11h00		
Publication de la liste des équipages admis au départ	11h30		
Briefing des concurrents	11h30		
Publication des résultats provisoires	11h00	PIC	Dimanche 21 juin 26
Remise des prix – Podium d'arrivée		34 rue du Clos Four 63000 Clermont-Fd	Dimanche 21 juin 26

1 <sup>ère</sup> étape	Départ Arrivée	Aix les Bains Challes les Eaux	Vendredi 19 juin 26
2 <sup>ème</sup> étape	Départ Arrivée	Challes les Eaux Technolac	Vendredi 19 juin 26
3 <sup>ème</sup> étape	Départ Arrivée	Technolac PIC	Samedi 20 juin 26
4 <sup>ème</sup> étape	Départ Arrivée	PIC PIC	Dimanche 21 juin 26

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1 OFFICIELS

Commissaire sportif - Président	Mme RENOU Isabelle ..... Licence n°136518
Commissaire sportif / surveillance des moyennes	M. RENOU Jean-Luc ..... Licence n°10314
Directeur de Course	M. LEROY Jean-Christophe ..... Licence n° 5492
Commissaire Technique responsable	M. BONIN Christian ..... Licence n° 1188
Chargés des relations avec les concurrents	<i>En attente</i> ..... Licence n°
Chronométrage officiel de l'épreuve	Chronolive

### 1.3. VERIFICATIONS

#### 1.3.4. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront le vendredi 19 juin 2026 de 8h00 à 10h45 au Domaine de Marlioz – 111, Ave de Marlioz 73101 Aix les Bains

#### Pour toutes les catégories :

- Permis de conduire
- Carte grise du véhicule ou certificat d'immatriculation
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licences en cours de validité ou Titre de Participation National Régularité sur Routes Ouvertes TPNRRO

*Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir, obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.*

#### 1.3.5. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles portent sur la vérification de la marque et du modèle de la voiture, la conformité apparente avec le groupe dans lequel elle est engagée et la conformité des éléments de sécurité de série.

#### 1.3.6. BRIEFING OBLIGATOIRE

Un briefing oral sera organisé par le Directeur de course, le vendredi 19 juin 26 à 11h30 – Domaine de Marlioz 111, Ave de Marlioz 73101 AIX Les Bains

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au E-rallye AURA doit adresser à :

**Association E-Rallye France - 46 rue Roche Bonnet 63400 CHAMALIERES**

(cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 8 juin 2026

**3.1.10.** Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

**3.1.11.1.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 650 €

Les droits d'engagements inclus :

- Le chronométrage / Tracking
- Une invitation pour l'équipage au cocktail d'accueil du vendredi 20 juin 26 et au déjeuner du dimanche 21 juin 26 au PI

Les droits seront doublés (1 300 €) pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par l'organisateur

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.2. EQUIPAGES

**3.2.1** Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un ou plusieurs équipiers, comme spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans

Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes

**3.2.2.** Licences admises :

- Licence pratiquant internationale : A, B, C, C Junior pour le copilote exclusivement, Régularité et Restrictive
- Nationale : Concurrent Conducteur, Régularité
- Titre de Participation National Régularité sur Route Ouverte qui peut être demandé sur le site FFSA "Espace licencié". Prix du TPNRRO : 38€

Pour tout demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conforme à la législation routière en France :

- Régularité Energies Nouvelles :

- Voitures à énergies non polluantes :
  - Véhicules 100% électriques
  - Véhicules à hydrogène
  - Véhicules mixtes (hydrogène + électrique)
  - Véhicules solaires
  - Véhicules à air comprimé
  - Véhicules hybride
  - Véhicules GPL

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière de France pour un usage normal sur routes ouvertes dans leur intégralité.

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg)
- Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents ; un par membre d'équipage
- Triangle

#### **4.3. ASSISTANCE**

Les assistances seront autorisées à intervenir partout, sauf aux départs et sur les zones de régularité.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

### **5.2 PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1. DESCRIPTION**

**6.1.1** Le rallye de régularité se déroule exclusivement sur routes ouvertes à la circulation.

Le E-Rallye AURA représente un parcours de 884 km.

Il est divisé en 4 étapes.

Il comporte 15 Zones de Régularité d'une longueur totale de 341,5 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le roadbook sera remis aux équipages lors des vérifications administratives.

### **6.2. RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances sont interdites

### **6.3 CARNET DE CONTRÔLE**

**6.3.P5** Les fiches éventuelles des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

### **6.4 CIRCULATION**

**6.4.1** Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> infraction : pénalité de 500 points
- 2<sup>ème</sup> infraction : pénalité de 1000 points
- 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification possible

**Toutes les zones d'agglomération traversées en Zones de Régularité seront limitées à la vitesse maximale de 30 Km/h (sauf exception(s)) quelle que soit la limitation en vigueur édictée par le code de la route.** Les Agents ou Officiels qui constateraient une infraction aux règles de la circulation commise par un équipage de rallye, devront le lui signifier comme à des usagers de la route ordinaires. Le GPS, mis à bord de chaque véhicule, permettra d'en vérifier également la vitesse en tout point du parcours et pourra donc servir au respect des paragraphes précédents.

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation entrainera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1 *DEPART*

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute. Il pourra être ramené à 30 secondes à la discrétion du directeur de course.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

**7.1.8** Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement.

Toutes les distances doivent être données avec précision, ainsi que les moyennes en fonction du secteur couvert.

### 7.5 *ZONES DE REGULARITE*

**La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 50 km/h**

Le départ des zones de régularité se déroulera sous l'autorité d'un commissaire qui indique ou vérifie l'heure de départ des concurrents et prend note de leur passage à des fins de pointage pour sécurité.

**7.5.1** L'organisateur pourra prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel endroit sur les spéciales de régularité. Il y aura au minimum un point de chronométrage intermédiaire secret sur chacune des Spéciales de Régularité.

**Toutefois aucune prise de temps ne sera effectuée dans les 500 premiers mètres de la spéciale ainsi que dans les zones d'agglomération, depuis le panneau "entrée d'agglomération" jusqu'à une distance d'au minimum 500 mètres après le panneau "sortie d'agglomération". Cependant la vitesse instantanée pourra être contrôlée.**

**7.5.2** Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la section ou de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionnés au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, il est interdit de :

- bloquer intentionnellement le passage des voitures de la compétition ou de les empêcher de dépasser - se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif ou déloyale ;
- recevoir de l'extérieur des informations sur l'emplacement des contrôles secrets sur une Spéciale de Régularité.
- conduire délibérément à une vitesse inférieure à la vitesse minimale ou d'une manière susceptible de mettre en danger les autres pilotes.

Ceci s'applique aux équipages ainsi qu'à leurs équipes d'assistance.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**9.1** Les pénalisations sont établies en points, un classement final étant établi par addition des points de pénalité supportés par chaque concurrent, zones de régularité, contrôle de passage et contrôles horaires confondus.

A l'issue du rallye, 1 seul classement sera établi :

- classement régularité ENRS

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche 21 juin 2026 au PIC à Clermont-Ferrand.